

## Secrétariat général

**Arrêté du 2 janvier 2006 portant délégation de signature au secrétaire général de l'ENTE, établissement de Valenciennes**NOR : *EQUG0610206A*

Le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement,

Vu le décret n° 86-351 du 6 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion de personnel relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports ;

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et du logement n° 88-2153 du 8 juin 1988 relatif à la déconcentration en matière de gestion de personnel ;

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer n° 89-2539 du 2 octobre 1989 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion de personnel ;

Vu l'arrêté ministériel n° 05-008462 du 28 juillet 2005 nommant Mme de Mazancourt (Claire) directrice par intérim de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement à compter du 17 juillet 2005 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 04-005383 du 16 juillet 2004 nommant Mme Didier (Anne-France) directrice de l'établissement d'Aix-en-Provence ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01-007579 du 22 août 2001 nommant M. Petiot (Pierre) directeur de l'établissement de Valenciennes ;

Vu l'arrêté ministériel n° 05-10242A du 5 août 2005 portant délégation de signature aux directeurs des établissements de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 5 août 2005 portant délégation de signature aux directeurs des établissements de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement est modifié comme suit :

## Article 2

L'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Petiot (Pierre), M. Devos (Joël), secrétaire général, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement, les décisions mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 août 2005 en ce qui concerne l'établissement de Valenciennes.

## Article 3

L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Petiot (Pierre), de M. Devos (Joël), Mme Kaszynski (Dominique), directrice des études, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement, les décisions mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 août 2005 susvisé en ce qui concerne l'établissement de Valenciennes.

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.  
Fait à La Défense, le 2 janvier 2006.

*La directrice par interim de  
l'ENTE,  
C. de Mazancourt*